



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1533

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien au management de centre-ville - Attribution de subventions aux associations Centre Neuville, Tendance Presqu'île, Oullins centre-ville, Association Lyon 7 Rive Gauche et à la Société villeurbanaise d'urbanisme pour leur programme d'actions 2016

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1533**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien au management de centre-ville - Attribution de subventions aux associations Centre Neuville, Tendance Presqu'île, Oullins centre-ville, Association Lyon 7 Rive Gauche et à la Société villeurbanaise d'urbanisme pour leur programme d'actions 2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Objectifs et mise en œuvre du management de centre-ville sur l'agglomération lyonnaise

Le schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) constitue le volet "commerce" du schéma d'accueil des entreprises (SAE).

Document de référence, volontariste et établi en lien avec les chambres consulaires, le Conseil général, l'Etat et le Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL), le SDUC fixe les grandes orientations de la politique d'urbanisme commercial sur le territoire de la Métropole de Lyon depuis 1994.

Le SDUC a, notamment, vocation à aider les collectivités dans la localisation et la programmation des projets liés au commerce et sert de support à l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU). Il permet également aux partenaires de prioriser leurs actions tout en guidant les investissements privés (enseignes, groupes de distribution, promoteurs, investisseurs, etc.) en matière d'immobilier commercial.

L'appui au rayonnement commercial de l'agglomération ainsi que le renforcement des pôles de proximité comptent parmi les axes forts du SDUC actuel. Ainsi, une des orientations majeures consiste à veiller au maintien et au renforcement des pôles commerciaux de centre-ville, qui permettent, selon leur fonction, d'assurer une desserte de proximité pour les ménages ou de contribuer à l'attractivité globale de la Métropole. Pour assurer cet objectif, le management de centre-ville constitue un outil d'intervention essentiel à disposition des collectivités du territoire.

Concept initié au Canada, en Grande-Bretagne et en Belgique dès le début des années 1990, le management de centre-ville vise à redynamiser les cœurs de ville et constitue avant tout un mode de gouvernance permettant de fédérer les différents acteurs autour d'objectifs communs.

L'objet de la présente délibération est de proposer l'attribution des subventions de fonctionnement en soutien des programmes d'actions pour l'année 2016 des 5 structures de management de centre-ville présentes sur l'agglomération lyonnaise : Tendance Presqu'île, Centre Neuville, Oullins centre-ville, Lyon 7 Rive Gauche et la Société villeurbanaise d'urbanisme.

Les collectivités et les partenaires du SDUC se sont engagés, depuis 2004, dans la mise en œuvre de ce nouveau mode de gouvernance commerciale et urbaine. Plusieurs expérimentations ont été lancées sur l'agglomération : Neuville sur Saône (2004), Saint Priest (2005, dispositif abandonné en 2009), la Presqu'île de Lyon (2006), Oullins (2007), Villeurbanne Gratte-Ciel et Lyon 7 Rive Gauche (2011).

Le soutien de la Communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole de Lyon, au management de centre-ville s'est ainsi traduit par un engagement financier pluriannuel d'un montant prévisionnel de 244 280 € pour les programmes d'actions 2011-2014 des 5 structures du territoire.

En 2015, considérant les enjeux vis-à-vis du commerce de proximité et l'intérêt reconnu du dispositif sur la dynamique commerciale des sites, la Métropole a confirmé son soutien au management de centre-ville, qui s'est traduit par un montant total de 63 122 € sur l'ensemble des sites, avec une stabilisation des montants versés à Tendance Presqu'île, Oullins, Lyon 7 Rive Gauche et Villeurbanne Gratte-ciel, alors que la convention pluriannuelle de 2011 prévoyait un principe de dégressivité progressive de l'accompagnement financier de la Communauté urbaine.

II - Compte-rendu des programme d'actions 2015

Par délibération n° 2015-0537 du Conseil du 21 septembre 2015, la Métropole a attribué, pour l'année 2015, des subventions pour un montant total de 63 122 € aux 5 structures porteuses du management de centre-ville, selon le détail suivant :

- 13 122 € au profit de l'association Tendance Presqu'île,
- 10 000 € au profit de l'association Oullins centre-ville,
- 10 000 € au profit de l'association Centre Neuville,
- 15 000 € au profit de la société villeurbannaise d'urbanisme (Destination Gratte-ciel),
- 15 000 € au profit de l'association Lyon 7 Rive Gauche.

Les programmes d'actions menés par les 5 structures ont répondu aux 5 objectifs suivants, déclinés ensuite de manière spécifique, territoire par territoire :

- améliorer le cadre de vie et le cadre d'achat : recrutement de stewards urbains, mise en place de plans de déplacement interentreprises (PDIE), travail sur les procédures de concertation et d'information et mise en place d'actions d'accompagnement durant des phases de travaux sur l'espace public, mise en place de services de livraison modes doux, participation à la définition d'actions en matière de développement durable (Agenda 21 locaux, économies d'énergies, etc.),

- mettre en place des outils d'observation : réalisation de comptages piétons, enquêtes auprès des commerçants, enquêtes de satisfaction clientèle, mise en place-actualisation de logiciels de cartographie interactive, réalisation d'étude de positionnement de l'offre commerciale, etc.,

- définir et mettre en place une stratégie de marketing territorial : développement de stratégie internet de valorisation des territoires (sites internet, applications smartphones, etc.), réalisation d'actions de communication (production et diffusion de plaquettes, guides et lettres d'information, actions médias presse, radios et affichage, etc.), réalisation d'une étude de marketing territorial sur une nouvelle image du centre-ville d'Oullins, etc.,

- structurer le partenariat, coordonner les acteurs et pérenniser la structure : organisation mensuelle de groupe technique de suivi, recrutement actif de nouveaux adhérents et partenaires, animation de blog professionnel, mailing d'information, etc.,

- contribuer au développement et à la diversification de l'offre commerciale : accueil des porteurs de projet, prospection active de nouvelles enseignes, organisation de rencontres avec les enseignes, franchises et professionnels de l'immobilier commercial, participation à des salons et événements spécialisés (Lyon Visiocommerce en juin et Forum Franchise en octobre 2015).

III - Bilan qualitatif et évaluation du dispositif

Depuis 2009, l'association Centre Neuville bénéficie de la certification de niveau 2 TOCEMA Quality Mark High ; l'association renouvelle actuellement sa candidature. Centre Neuville reste à ce jour la seule association de management de centre-ville à recevoir en Europe ce niveau de labellisation.

La certification de niveau 1 TOCEMA a été accordée pour 3 ans à l'association Lyon 7 Rive Gauche depuis novembre 2013. Oullins centre-ville a bénéficié du label de 2009 à 2012, Tendance Presqu'île de 2012 à 2015 ; les 2 structures envisagent de renouveler leurs candidatures.

Le bilan des actions menées par les sites de management de centre-ville fait, notamment, apparaître par ailleurs :

1° - Le développement et la diversification de l'offre commerciale, contribuant à renforcer l'attractivité des centres-villes

- exemple de Villeurbanne Gratte-ciel : le travail de la structure de management a permis, en 2015, l'installation de 5 nouvelles activités dans le centre-ville de Villeurbanne en équipement de la personne (Tom Tailor et Darjeeling), équipement de la maison (Shop and the city), culture loisirs (Urba Games), alimentaire (poissonnerie Cédric),

- exemple d'Oullins : 4 commerçants ont été accompagnés par la structure de management dans leur installation (Cyclable, Chez Markus, LBR Origine, Dominos Pizza) ; 7 commerçants ont été appuyés et orientés dans leurs démarches de vente/cession et 22 porteurs de projets ont été rencontrés et orientés (Chambre de commerce et d'industrie -CCI-, Chambre de métiers et de l'artisanat -CMA-, Cité Lab, agences immobilières, etc.)

2° - Un meilleur traitement des dysfonctionnements (propreté, travaux, etc.)

- exemple de Neuville sur Saône : 159 dysfonctionnements relevés par les stewards urbains en 2015 et relayés aux services de la Ville ou de la Métropole.

3° - Une communication renforcée sur les territoires

- exemple de Tendance Presqu'île : 71 articles de presse parus en 2015 sur la Presqu'île de Lyon (contre 56 en 2014).

4° - Une plus forte mobilisation des partenaires privés dans la gestion unifiée de centre-ville

- exemple de Destination Gratte-ciel : en 2015, 4 nouveaux partenaires ont noué des conventions de partenariat avec la structure (Nexity, ADS Les Briconautes, Carrefour, la Caisse d'épargne),

- exemple d'Oullins centre-ville : en 2015, création de 5 nouveaux partenariats avec : groupe Floriot, Patrimoine avenue, EDF, le Théâtre de la Renaissance, la Cité de la Création.

- exemple de Tendance Presqu'île : la structure fédère 210 adhérents avec l'entrée, notamment, de EDF, Monoprix et Jones Lang Lasalle en 2015.

5° - Le renforcement des actions visant à améliorer la visibilité des commerces et valoriser le territoire

- exemple de Tendance Presqu'île : 25 instants "My Presqu'île" organisés en 2015 (contre 17 en 2014) dans des commerces variés : commerce de bouche, prêt à porter, artisanat, parfumerie, etc.,

- dans le cadre de l'édition 2015 du Forum Franchise organisé par la CCI métropolitaine Lyon Métropole - Saint-Etienne Roanne en partenariat avec la Métropole, les 5 structures de management de centre-ville se sont réunies autour d'un stand commun visant à présenter les territoires et les opportunités d'implantation aux porteurs de projet.

IV - Programme d'actions pour 2016 et plan de financement prévisionnel

Le confortement du commerce de proximité constitue un axe fort de l'action de la Métropole de Lyon. Il s'agit de maintenir, dynamiser, mailler, voire densifier les activités de proximité, armature commerciale de base et facteur essentiel d'animation urbaine. Pour assurer cet objectif, le management de centre-ville constitue un outil d'intervention essentiel à disposition des collectivités.

Par conséquent, il est proposé de confirmer en 2016 le soutien de la Métropole aux sites de management de centre-ville, qui pourrait se traduire par une augmentation de + 1 878 € de la subvention pour arriver à un montant total de 65 000 €.

Associations	Subvention 2014 (en €)	Subvention 2015 (en €)	Proposition de subvention 2016 (en €)
Tendance Presqu'île	13 122	13 122	15 000
Centre Neuville	6 561	10 000	10 000
Oullins centre-ville	9 842	10 000	10 000
Société villeurbannaise d'urbanisme	10 000	15 000	15 000
Lyon 7 Rive Gauche	10 000	15 000	15 000
Total	49 525	63 122	65 000

Cette évolution se répartirait de la façon suivante :

1° - Augmentation concentrée en faveur de Tendance Presqu'île afin d'accompagner la structure dans la montée en puissance de son plan d'actions

Tendance Presqu'île fait partie des sites "historiques" de mise en œuvre du management de centre-ville sur l'agglomération.

A la différence des autres sites, la Presqu'île cumule des enjeux d'échelle variable : enjeux de proximité vis-à-vis des habitants et des actifs, enjeux de rayonnement métropolitain vis-à-vis de la clientèle de l'aire urbaine et régionale, enjeux d'attractivité touristique vis-à-vis d'une clientèle exogène nationale et internationale. L'ensemble des partenaires publics et privés valident l'intérêt du dispositif sur la Presqu'île et le rôle de l'association pour accompagner son développement, au regard, notamment, de projets commerciaux majeurs sur ce territoire.

Tendance Presqu'île fédère aujourd'hui 210 adhérents et intervient sur un périmètre représentant plus de 2 500 activités, dont 1 500 commerces. Elle stimule et fédère un écosystème local riche, dense et diversifié : le tissu commerçant (commerces indépendants, grandes enseignes nationales et internationales) mais aussi les opérateurs de l'immobilier commercial (commercialisateurs, grands propriétaires, gestionnaires, promoteurs), les acteurs du tourisme (hôtels, restaurants, office du tourisme, etc.), le monde associatif et culturel (opéra, théâtres, cinémas, etc.), les acteurs de la mobilité (transports en commun, parkings, modes doux), ou encore les sociétés de services aux entreprises (conseil, financement, etc.).

En 2016, l'association renforcera ses actions par la mise en œuvre d'un nouvel événement de notoriété visant à valoriser les spécificités de la Presqu'île et, plus précisément, de ses commerces, renforcer le flux et exister auprès des médias et des lyonnais en tant que territoire dynamique d'envergure métropolitaine. L'événement "Retrouvailles" aura lieu les 14, 15 et 16 octobre 2016 et s'articulera autour de 3 axes : animer l'espace public, valoriser les boutiques et les lieux partenaires via des parcours, engager les participants.

Au regard de cette situation, il est proposé que la Métropole soutienne Tendance Presqu'île à hauteur de 15 000 € pour l'année 2016 (augmentation de 1 878 € par rapport à l'année précédente).

2° - Stabilisation du budget dédié aux 4 autres structures

a) - Centre Neuville

Centre Neuville est le premier site de management de centre-ville de la Communauté urbaine labellisé en 2004 par celle-ci et ses partenaires. La structure joue un rôle essentiel dans l'attractivité et la dynamique commerciale de Neuville sur Saône.

Le développement du partenariat public privé de Centre Neuville (adhésion de la société Coatex) permettra en 2016 la réalisation d'un Urban Lifestyle point sur la place Ampère. Il s'agit d'une démarche de gestion, d'animation et d'aménagement léger d'un espace public qui vise à une réappropriation de cet espace par les habitants et les consommateurs.

Dans ce cadre, il est proposé que la Métropole poursuive son soutien à l'association Centre Neuville par le versement d'une subvention de 10 000 € en 2016.

b) - Oullins centre-ville

L'association a décliné son plan d'actions pour l'année 2016 autour de 5 axes de travail : prospection commerciale, développement économique, marketing territorial/promotion/communication, cadre urbain et services aux usagers.

Par ailleurs, afin de dynamiser son tissu commercial et de renforcer son attractivité, l'association a initié en 2015 une démarche de création et de mise en place d'une stratégie de promotion et de communication visant à donner une nouvelle image au centre-ville d'Oullins et de ses commerces. Ce travail a abouti à la définition d'une nouvelle marque "Oullins of courses" qui se déclinera en 2016 au travers d'un plan stratégique de communication pour générer davantage de flux dans les commerces et attirer de nouvelles enseignes.

Au regard de ce programme, des enjeux de pérennisation de l'association et du rôle actif qu'elle pourra jouer, par ailleurs, dans le projet urbain de la Saulaie (travail stratégique sur l'offre de services à développer autour du pôle multimodal), il est proposé que la Métropole renouvelle son soutien à Oullins centre-ville à hauteur de 10 000 € en 2016.

c) - Société villeurbanaise d'urbanisme

15 nouveaux commerçants et artisans ont rejoint la structure en 2015, confirmant la dynamique initiée en 2012 et amenant le nombre d'adhérents actuels à 81 commerces, services et artisans.

Le programme d'actions de Destination Gratte-ciel s'organise autour de 4 axes : représentation, performance, marketing et événementiel. Dans ce cadre, la structure a notamment travaillé, durant l'année 2015, à l'installation d'un dispositif de comptage et de mesure des flux piétons sur l'espace public dont les premiers résultats seront livrés en 2016, ainsi qu'à l'organisation de 2 nouveaux événements générateurs de flux (festival sur place ou à emporter et opération vide-dressing) qui seront reconduits cette année. Un accompagnement à la commercialisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-ciel nord est également envisagé par la structure pour garantir sa bonne complémentarité avec le centre-ville existant.

Aussi, il est proposé que la Métropole soutienne la Société villeurbanaise d'urbanisme à hauteur de 15 000 € pour la mise en œuvre du plan d'actions de Destination Gratte-ciel en 2016 (stabilisation du budget versé en 2015).

d) - Lyon 7 Rive Gauche

Le fonctionnement de l'association a été perturbé en 2015 par la vacance du poste de manager sur la majeure partie de l'année. Compte tenu des enjeux de pérennisation de la structure, un travail a été engagé entre les partenaires publics et l'association afin d'identifier de nouveaux axes de travail pour l'année 2016.

Ainsi, l'association renforcera ses actions relatives à la proximité par une présence renforcée auprès des unions commerciales, la gestion des problématiques de terrain au quotidien, l'aide à l'implantation des porteurs de projets, la mise en place d'outils de gestion et d'observation et un recentrage du périmètre d'intervention sur le nord du 7^e arrondissement de Lyon.

Aussi, afin d'accompagner l'association dans sa restructuration en 2016, il est proposé que la Métropole renouvelle son soutien à Lyon 7 Rive Gauche par le versement d'une subvention de 15 000 € (stabilisation du budget versé en 2015).

Chaque programme d'actions est détaillé en annexe des projets de conventions de subvention annuelle passée entre la Métropole et chacune des structures de management de centre-ville ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 65 000 € au profit des associations suivantes, pour leurs programmes d'actions 2016 dans le cadre de la politique de management de centre-ville :

- 15 000 € au profit de l'association Tendance Presqu'île,
- 10 000 € au profit de l'association Centre Neuville,
- 10 000 € au profit de l'association Oullins centre-ville,
- 15 000 € au profit de la Société villeurbannaise d'urbanisme (SVU),
- 15 000 € au profit de l'association Lyon 7 Rive Gauche ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et chacun des bénéficiaires précités définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 632 - opération n° 0P01O0868.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.